

**Fiche de poste**  
**ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU  
NUMERIQUES (ERUN) LAVOUR**

## Nature du poste

L'Enseignant Référent aux Usages du Numérique (E.R.U.N) est un enseignant formateur du 1er degré, à qui est confiée une mission annuelle par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, sur proposition de l'IEN TICE qui coordonne et valide son action. **Son rôle consiste à impulser et accompagner les actions qui ont recours au numérique dans le cadre des programmes de l'école primaire.** Rattaché administrativement à une circonscription, il est intégré à l'équipe et soumis à l'autorité hiérarchique de l'IEN CCPD. Sa zone géographique d'intervention correspond principalement à la circonscription. Les horaires sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

## Missions

### Accompagnement des écoles et des circonscriptions

L'E.R.U.N. doit être en mesure de :

**a) Déployer et suivre les ressources et les services numériques :**

Recenser et diffuser, après validation d'un Groupe Départemental (TICE ou disciplinaire), les démarches d'apprentissage les plus pertinentes faisant appel au numérique ;

S'inscrire dans la polyvalence du maître du 1er degré et dans une approche multimédia. C.à.d., transmettre les connaissances nécessaires à la maîtrise de l'information et promouvoir une activité départementale au niveau de la circonscription.

**b) Accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques aux pratiques pédagogiques:**

Impulser et accompagner les projets de cycle et d'école faisant appel aux TICE au service de l'innovation pédagogique en tenant compte des spécificités des équipements, en aidant les maîtres, sans se substituer à eux. Il peut ainsi être amené à intervenir en classe aux côtés du maître, pour la concrétisation d'un projet pédagogique incluant le numérique ; aider à la mise en place des pratiques pédagogiques centrées sur les compétences définies dans les programmes ; participer à la définition d'une politique d'école (Conseils de maîtres de cycle, projet d'école, d'un site d'école...).

### Contribuer à la formation des enseignants

Au regard de son expertise et/ou de sa certification professionnelle, il contribue à mettre en œuvre des actions de formation :

- 1- au plan local, animations pédagogiques de circonscription ou stages spécifiques école, à la demande directe de l'IEN CCPD ; Participer aux accompagnements individuels et collectifs de PE, à la formation continuée des nouveaux enseignants (PES, PET1 & PET2)
2. au plan départemental (animations et séminaires), à la demande du groupe TICE qui aura préalablement été saisi par les IEN sur la base d'une offre de formations établie annuellement et/ou des stages inscrits au PDF incluant le numérique, et demandes sur projet.

3. participation à la FID (Formation initiale des Directeurs) et accompagnement sur les tâches numériques liées à leur fonction.

#### **Aide et conseils pour la mise en œuvre de la politique éducative :**

1. assister les écoles et les municipalités dans les domaines juridiques, déontologiques et d'équipement en matière de numérique et assurer le conseil et le suivi des projets d'équipement informatique ;
2. conseiller les équipes de circonscription et les Groupes Départementaux sur le choix d'outils numériques.
3. effectuer une assistance à distance, téléphonique ou électronique et intervenir de façon ponctuelle dans les écoles pour des dépannages de premier niveau dans le cadre de la plate-forme d'assistance académique et notamment dans le suivi des opérations administratives de Direction ;
4. se tenir informé des innovations pédagogiques, réglementaires et techniques dans le domaine des TICE. Suivre les expérimentations départementales et nationales;
5. conseiller l'IEN CCPD en matière de TICE, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription, dans le respect des orientations nationales et académiques. Participe aux outils de gestion et de communication de la circonscription.

#### **En complément**

L'E.R.U.N est un membre de droit du groupe Départemental TICE et de ce fait, participe aux réunions organisées par l'IEN TICE (à raison d'une dizaine par an). Il apporte sa contribution, au titre d'expert, à ce groupe de travail.

- Diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école ;
- Élaboration et mutualisation de documents, ressources et formations ;
- Développement et suivi des actions innovantes et des opérations d'initiative nationale, académique et départementale.

Afin d'intégrer la transversalité du numérique dans les divers champs disciplinaires, il participe et contribue aux travaux de l'un, au moins, des Groupes de Travail Départementaux initiés par la Directrice Académique.

#### **Compétences attendues**

- Expertise dans le domaine technique correspondant, a minima, aux compétences exigées par le C2e2i
- Capacité relationnelles et capacités à travailler en équipe,
- Capacités d'organisation et d'animation,
- Capacités d'analyse,
- Connaître le système éducatif et en suivre les évolutions
- Savoir représenter l'institution
- Etre titulaire d'un CAFIPEMF option « TICE » constitue un atout.